



## Mairie de Charleval-de-Provence

### Procès-verbal de la Séance Publique du 07 avril 2021 à 20h30

Présents : Yves WIGT, Nathalie FAURE, Sylvie FABRE, Philippe PIRAS, Christiane OLLIVIER, Elisabeth CAYOL, Christine WIGT, Dominique LACROCQ, Gérard MARCHETTI, Jean-Charles MALGA, Jérôme SOULIER, Nadège PIGAGLIO, Vincent TROTTEY, Sylvain BAGARRI, Solenn BLANCHOT, Sophie BALLATORE, Christophe HOCMARD

Ont donné pouvoir : Laurent MOURE à Yves WIGT, Mylène BOYER à Nathalie FAURE, Jean-Luc SUAU à Philippe PIRAS, Alexandrine SIAS à Christophe HOCMARD

Absents excusés : Cédric TROTABAS, Nicolas GIRARD

Monsieur le Maire propose de nommer comme secrétaire de séance Madame Nathalie FAURE, proposition adoptée à l'unanimité.

En amont de la séance, comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire présente l'avancée de certains projets actuellement en cours : la restructuration de l'école maternelle, la zone de loisirs et le padel tennis.

#### **1. Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2020 – Budget principal de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la commune. Il rappelle que c'est le résultat du trésorier payeur et que le compte administratif c'est son propre résultat. Ces deux documents doivent correspondre au centime d'euros prêt et en tout point. La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

#### **2. Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2020 – Budget annexe Lotissement Rompidou**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement Rompidou.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

#### **3. Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2020 – Budget annexe Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Vie culturelle et Activités touristiques, qui est le dernier puisque le budget est supprimé.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**4. Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2020 – Budget annexe Centre de Santé Municipal**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe du Centre de Santé Municipal.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**5. Compte Administratif – Exercice 2020 – Budget principal de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune, qui est en tout point conforme au compte de gestion.

Il sort pour laisser la présidence de séance à Madame Nathalie Faure, première adjointe.

La délibération est adoptée par 16 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**6. Compte Administratif – Exercice 2020 – Budget annexe Lotissement Rompidou**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement Rompidou, qui est en tout point conforme au compte de gestion.

Il sort pour laisser la présidence de séance à Madame Nathalie Faure, première adjointe.

La délibération est adoptée par 16 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**7. Compte Administratif – Exercice 2020 – Budget Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Vie culturelle et Activités touristiques, qui est en tout point conforme au compte de gestion.

Il sort pour laisser la présidence de séance à Madame Nathalie Faure, première adjointe.

La délibération est adoptée par 16 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**8. Compte Administratif – Exercice 2020 – Budget Centre de Santé Municipal**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Vie culturelle et Activités touristiques, qui est en tout point conforme au compte de gestion.

Il sort pour laisser la présidence de séance à Madame Nathalie Faure, première adjointe.

La délibération est adoptée par 16 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**9. Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget principal 2021 de la Commune**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2020 au budget principal 2021 de la commune.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

**10. Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe 2021 Lotissement Rompidou**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2020 au budget annexe du lotissement Rompidou 2021.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

## **11. Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe 2021 Centre de Santé Municipal**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2020 au budget annexe du Centre de Santé Municipal 2021.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

## **12. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021**

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles règles de fixation des taux d'imposition pour 2021, issus de la réforme de la taxe d'habitation, avec la reprise du taux départemental sur le foncier bâti.

Le taux proposé passe à 28.52% mais en contrepartie, il n'y a plus de taxe d'habitation.

Madame Cayol demande s'il y aura une compensation de l'Etat mais Monsieur le Maire rappelle que le produit perdu de taxe d'habitation est remplacé par le produit de la part départementale du foncier bâti, qui est à 15.05% aujourd'hui. Pour la commune ça compense malgré une baisse des bases due à la réforme de la CFE des entreprises, ce qui n'était jamais arrivé auparavant pour les communes.

Monsieur Hocmard indique qu'on commence à augmenter les impôts locaux, ce que confirme Monsieur le Maire pour compenser la baisse des bases.

Monsieur Hocmard rajoute que cette hausse n'est pas obligatoire, on augmente de 50 000 € l'imposition des Charlevalois pour compenser les dérives du fonctionnement courant.

Monsieur le Maire répète que cette hausse est nécessaire pour le fonctionnement car les bases diminuent, on paye en quelque sorte les restrictions de l'Etat.

Monsieur Hocmard indique que peu de communes augmentent les impôts cette année.

Madame Faure précise également que la commune n'avait pas augmenté ses taux depuis des années, ce qui n'était pas le cas de beaucoup de communes.

Monsieur le Maire précise également qu'il a fait le calcul sur sa propre feuille d'imposition de taxe foncière et que cela correspond pour la part communale à une augmentation de 36 € par an.

Monsieur Hocmard indique que 50 000 € divisé par 2720 habitants donne environ 20 € par habitant.

Monsieur le Maire a fait une comparaison avec les communes de même strate et les communes des Bouches-du-Rhône, Charleval est la 11<sup>ème</sup> commune la plus basse du département sur les 119 pour le taux de foncier bâti.

Monsieur Hocmard insiste en rappelant qu'on les avait fait passer pour des « charlots » auprès des habitants alors qu'ils avaient raison dans leur analyse depuis l'année dernière, puisque le fonctionnement et l'investissement sont en baisse, qu'un emprunt de 526 000 € est inscrit au budget primitif et qu'une augmentation des impôts est prévue.

Madame Pigaglio intervient en indiquant que la commune a quand même de nombreux services publics, comme la Poste communale, qui explique son niveau de fonctionnement.

Monsieur Hocmard poursuit en indiquant que toutes les communes et entités publiques sont en plan de relance alors que nous sommes en plan de récession, même s'ils font confiance pour redresser la situation.

Monsieur le Maire admet que la situation de la commune est à stabiliser mais qu'il faut tenir compte des services développés par la commune.

Monsieur Hocmard revient sur les 16 millions de dépenses d'investissement du dernier mandat mais Monsieur le Maire lui rappelle que la commune a fait des choix, a investi pour le bien des habitants et qu'elle a eu des opportunités qu'elle a souhaité réaliser comme l'acquisition de la Maison Gaston Roux et que cela a un coût. Il n'y a pas eu que des travaux il y a eu aussi création de patrimoine.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 contre (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

### **13. Budget Primitif 2021 – Budget Principal de la Commune**

Monsieur le Maire présente le budget principal 2021 de la commune, déjà abordé dans le cadre du ROB précédemment.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

### **14. Budget Primitif 2021 – Lotissement Rompidou**

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement Rompidou 2021.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

### **15. Budget Primitif 2021 – Centre de Santé Municipal**

Monsieur le Maire présente le budget annexe du Centre de Santé Municipal 2021.

La délibération est adoptée par 18 pour et 3 abstentions (Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD).

### **16. Attribution des subventions aux associations au titre de 2021**

Monsieur le Maire présente les subventions pour les associations charlevalaises 2021.

Madame Faure explique que certaines associations ne sont pas mentionnées dans le tableau comme les Anciens Combattants ou le Bal à Jules parce que les activités sont arrêtées en raison de la pandémie et que la commission a préféré attendre leur reprise éventuelle pour voir la nécessité d'une subvention en fonction de leur bilan. Une association (l'ASC) n'a pas donné ses documents en temps et en heure. La marge restante permettra de faire face aux éventuels besoins par rapport à la crise.

Monsieur Hocnard demande l'évolution par rapport à 2020.

Madame Faure lui répond qu'il y a stabilité des demandes. Monsieur Marchetti précise que cela ne concerne pas les associations en standby du fait de la crise. Madame Faure prend l'exemple du club nautique pour lequel le plus gros poste est le transport qui ne se fait plus depuis septembre...

Monsieur Hocnard demande ce qu'il en est globalement de la ligne budgétaire, Monsieur le Maire et Madame Faure lui répondent que c'est globalement identique mais que pour le CCAS le montant a été ajusté car le repas des seniors ne s'est pas fait et qu'il n'y a pas la subvention pour Coop asso. La ligne pour les associations a même été augmentée pour se prémunir des besoins par rapport à la crise pour les accompagner.

Monsieur Trottet demande comment sont attribuées les subventions.

Monsieur le Maire avec Monsieur Marchetti et Madame Blanchot lui répondent que la commission en charge des associations regarde les dossiers et adapte en fonction des indications et des projets, comme par exemple la fête départementale de la rando en octobre 2021 qui vaut 300 € de plus pour l'organisation à l'association Rando évasion.

Madame Ballatore s'interroge sur la subvention pour le collège. Madame Faure lui répond que cela concerne le projet UNSS des rencontres entre collèges qui est prévu entre septembre et décembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point sur le COVID.

- 1- Le centre de vaccination de Sénas fonctionne bien avec environ 180 charlevalois vaccinés et les médecins peuvent également vacciner en étant livrés par la pharmacie.
- 2- Monsieur le Maire informe également de la présence du bus départemental pour les personnes de 70 ans et plus qui sera à Charleval le mardi 20 avril avec le vaccin Pfizer. Il pourra accueillir jusqu'à 210 personnes pour les communes de Charleval mais aussi de La Roque d'Anthéron et de St Estève Janson. Ce bus est géré par les pompiers du département. Il reviendra automatiquement ensuite pour la seconde dose.

- 3- Concernant l'école qui est fermée cette semaine, avec accueil des enfants du personnel prioritaire. Il y a environ 20 enfants en tout : 8 maternelles et 12 élémentaires. La crèche est fermée et le centre aéré est également ouvert pour le personnel prioritaire seulement. Puis il y aura quinze jours de vacances.
- 4- Le marché de samedi matin ne sera qu'alimentaire, dans le respect de l'arrêté préfectoral.

Dernière information donnée par Madame Faure : les services techniques ont détruit le squat des jeunes au stade même si cela s'est mal passé aujourd'hui avec les agents. La gendarmerie a été informée. Il fallait faire quelque chose par rapport à cette situation malgré tout.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses également, la séance est levée à 21h30 heures.

**A Charleval, le 17 mai 2021**  
**Yves WIGT**  
**Maire de CHARLEVAL**